



Journal numérique

La face cachée de la consommation de viande

Publié à 15h30 - 2025-04-17



Laurie-Lou Lapalme

Journaliste du journal de l'IRIS
Collège Héritage de Châteauguay



Mathis-Antoine Jean

Journaliste du journal de l'IRIS
Collège Héritage de Châteauguay

Dans le cadre du Parlement de jeunes 2025, nous avons réalisé une entrevue avec la marraine et la porte-parole du projet de loi no 2 qui vise à réduire les impacts environnementaux de la consommation de viande au Québec. En approfondissant nos recherches, nous avons recueilli des résultats enrichissants mais choquants.

Nos constats ? Des réflexions et des réalisations qui remettant en question la pertinence de ce projet de loi. Voici nos découvertes afin de mieux vous informer sur la situation en jeu, ici, au Parlement des jeunes.

Nous avons commencé par rencontrer la marraine du projet de loi no 1, Mme Victoria Godin. Nos questions semblaient la prendre par surprise, cependant elle a accepté d'y répondre. L'entrevue s'est bien passée, mais malgré le déroulement fluide de notre conversation avec la députée de La Prairie, qui avait beaucoup de choses à dire sur son projet de loi, nous ne pouvons pas nous empêcher d'avoir plus de questions et de vouloir plus d'informations. Tels des souris qui courent après du fromage, nous voulions satisfaire notre curiosité et encore plus notre désir de savoir ses plans.

La porte-parole de ce même projet de loi, Mme Charlotte Thouin, a répondu aussi à nos questions, laquelle était bien préparée. Autant que la précédente, notre rencontre s'est bien passée. Les deux députées ont été agréables, toutefois sans en dire trop.

Cependant, après avoir analysé nos entrevues avec les deux parlementaires, nous avons remarqué leurs opinions différentes sur le sujet, ce qui vient conséquemment avec beaucoup de contradiction. Elles ont toutes les deux pris le temps de nous expliquer l'importance de la sensibilisation à la consommation de viande en plus de dire que « celle-ci peut nuire à notre santé ».

Nos réalisations ? Le manque de recherche critique au sujet de ce projet loi.

La viande n'est pas seulement bonne pour nous, mais essentielle ! Cherchez sur n'importe quel site nutritionnel certifié et le message est toujours le même : la viande est bonne pour nous. C'est inévitable : la viande fait partie de notre alimentation.

Il ne suffit que de regarder nos ancêtres de la préhistoire : une simple lanière de bœuf sans assaisonnement et probablement sans cuisson, les gardaient en vie pendant des jours sans même s'affamer ! Ce ne sont pas des feuilles de salade qui nous garderont fort. On doit l'avouer : les nutriments et les protéines qui provenant de la viande sont primordiaux. Ces protéines forment les muscles et renforcent les os, en plus d'enrichir notre corps de nutriments dont le fer, le zinc, le sélénium et plus encore. Tout ceci soulève de sérieux doutes à propos de ce projet de loi et ceci ne devrait pas être ignoré !

Après avoir demandé aux deux députées questionnées : « Pourquoi nous faire sentir mal et coupable de manger de la viande si ça fait partie d'une bonne alimentation et en fait partie depuis la préhistoire » ? La réplique a été la même : « Comme je vous l'ai dit, on ne vous force pas ». Ce qui nous laisse croire un évitement face à cette question. Un manque de recherches se fait ressentir.

La marraine du projet de loi a également tenu comme propos, à notre plus grande intrigue, que les plantes fourragères sont une monoculture épuisante pour les terres et qu'elles entraînent des répercussions négatives sur l'environnement. Ceci nous démontre encore une fois, qu'il s'agit d'une source questionnable.

Les spécialistes confirment que, parallèlement à l'alimentation des animaux domestiques, les plantes fourragères concourent à des bénéfices environnementaux.

Bref, à la suite de notre analyse, nous croyons qu'il est inévitable que ce projet de loi causerait plusieurs répercussions sur la société et la santé québécoise, dont la perte d'emplois, des hausses de prix, des baisses d'énergie. À la lumière de ces problématiques, on constate que la structure du projet de loi est à revoir et que les recherches liées à celui-ci sont à approfondir. Ce projet de loi incohérent ne devrait pas être adopté.